



Que puis je faire quelle sont mes recours

Par **zouzou**, le **13/09/2008** à **13:17**

bonjour voila j ai un problème je voudrais être conseiller voila au mois de mai un ami me demande de lui chercher une voiture sur internet car il na pas pas d ordinateur bref de ce faite je lui trouve ce véhicule en Belgique d une valeur de 42200 euros donc je lui envoie des photos de ce véhicule et il me dit je le veut vas me la chercher de ce faites j y suis aller lui chercher je lui ai même avancer l argent car il attendez l argent d une vente immobilière donc je vais en Belgique chercher le véhicule je met la facture d achat au nom de son père comme il le souhaiter et de retour de Belgique il a pris le véhicule pour le moment tout est ok donc il m a rembourser 21000 euros en liquide et il a mis ma part pour l achat d un appartement d une valeur de 84000 euros donc je lui ai verser 22000 euros pour cette appt rdonc nous avons mis 42000 euros chacun il y a quelque jours il a était convoquer a la police car le véhicule en question a était voler en italie donc saisie du véhicule et j ai meme était auditionner par la police car mon ami a dit que c est moi qui est aller lui chercher donc maintenant il y a une enquête entre la belgique et l italie maintenant mon ami veut vendre l appt est garder l tout l argent pour se faire rembourser du véhicule a t il le droit quelles sont mes recours merci

Par **citoyenalpha**, le **14/09/2008** à **17:11**

Bonjour, rnrnsi vous avez des documents prouvant l'achat de part de cet appartement il ne peut effectuer ce genre de démarches. rnrnLes affaires sont distinctes. rnrnPar conséquent vous pouvez vous opposer à la vente de l'appartement. rnrnRestant à votre disposition.

Par **zouzou**, le **14/09/2008** à **21:25**

oui j ai les documents attestant l achat de cette appt avec lui et d apres vous suis je responsable pour sa voiture ou pas

Par **citoyenalpha**, le **14/09/2008** à **21:50**

Bonjourrrrrvous avez acheté le véhicule pour le compte de votre ami. Vous avez été floué.rnrnvous avez la preuve de votre déplacement en Belgique, du versement d'argent pour l'achat de ce véhicule. rnrnPar conséquent si vous dénoncez le vendeur et que vous montrez votre bonne foi en coopérant pleinement à l'instruction, le procureur normalement ne vous poursuivra pas. rnrnLe vrai perdant dans l'histoire est votre ami qui lui pour récupérer son argent aura beaucoup plus de mal voir sera dans l'impossibilité.rnrnRestant à votre disposition.